

FOURRIÈRE ANIMALE **À VIAS**

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de VIAS. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989. En 2013, elle fonctionne avec cinq agents puisque le comité syndical a décidé de poursuivre le recours à un contrat CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), le second contrat de même type ayant fait l'objet d'une nomination en qualité d'Adjoint Technique de 2ème classe, titulaire à temps complet.

Au 31 décembre 2013, les 19 communes adhérentes sont les suivantes :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- FLORENSAC
- POMEROLS
- CAUX
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- NIZAS
- CASTELNAU DE GUERS
- SAINT THIBÉRY
- PORTIRAGNES
- LÉZIGNAN LA CEBE
- PINET
- SAINT PONS DE MAUCHIENS
- AUMES
- PAULHAN



NOUVELLES ADHÉSIONS EN 2013

Trois nouvelles communes ont adhéré au service de la fourrière animale :

SAINT-PONS DE MAUCHIENS au 1er avril
AUMES au 1er avril
PAULHAN au 1er décembre

RÉVISION DES TARIFS DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

Entrée en vigueur, au 1er mars 2013, des nouveaux tarifs, lesquels n'avaient pas été révisés depuis le 1er décembre 2011.

CRÉATION D'UN TARIF RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES ANIMAUX MORTS

Le comité syndical a décidé, lors de la séance du 11 février 2013, de créer un tarif « animaux morts » pour les particuliers au sein de la régie de recettes du service de la fourrière animale à compter du 1er mars 2013.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

Suite aux délibérations du 22 mars 2011 et du 1er décembre 2011, le comité syndical a décidé la mise en œuvre de l'extension des bâtiments de la fourrière animale, le lancement d'un marché à procédure adaptée et l'assistance technique par voie de conventionnement avec la ville d'Agde dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre à la bonne exécution de ce projet.

La consultation des entreprises a été lancée le 21 janvier 2013 et la date de remise des offres a été fixée au 18 février 2013. Cinquante-cinq dossiers ont été retirés durant cette période et huit offres ont été déposées.

Après une analyse technique par le Département Architecture et Bâtiment de la ville d'Agde, la Commission d'Appel d'Offre du SIVOM s'est réunie le 5 mars 2013 et a sélectionné les entreprises. Le comité syndical a validé à l'unanimité ce choix lors de la délibération en date du 11 mars 2013. Cependant, une étude béton a dû être rajoutée au programme initial, modifiant les caractéristiques du lot n° 1 « Gros œuvre, maçonnerie » attribué à l'entreprise AGA TPB. Cet avenant a été adopté par les délégués du comité syndical en date du 20 juin 2013.

FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

Les entreprises retenues et le coût de cette extension se répartissent de la manière suivante :

Lot 1 : Gros œuvre, maçonnerie	AGATPB	57.775,50 € H.T.
Avenant au Lot 1 : Rajout étude béton au programme initial	AGATPB	8.249,10 € H.T.
Lot 2 : Charpente, couverture et menuiseries extérieures	MEDITRAG	40.331,41 € H.T.
Lot 3 : Plomberie, sanitaires, WC	MEILHOC	4.588,00 € H.T.
Lot 4 : Electricité	MEILHOC	4.936,80 € H.T.
Lot 5 : Plâtrerie, menuiserie intérieure, bois, peinture	MEDITRAG	14.733,40 € H.T.
Lot 6 : VRD	EIFPAGE	20.746,93 € H.T.

Soit un montant total H.T. de : 151.361,14 €
Soit un montant total T.T.C. de : 181.027,92 €

PRÉSENTATION ET DESCRIPTIF DES NOUVEAUX LOCAUX

Adaptation Fonctionnelle

Les besoins du service de la fourrière animale ont conduit à insérer le bâtiment au plus près de l'accès principal du site, à proximité des places de stationnement existantes. Une plateforme extérieure a été créée pour faciliter la manœuvre des véhicules entrants et sortants, celle-ci est accessible directement par le chemin de Roque Haute. Cette emprise de 70 m² comprend un garage couvert pour deux véhicules, des sanitaires (WC - douche), un vestiaire, une réserve et un espace de stationnement supplémentaire pour le parc automobile du SIVOM. La partie garage permet et facilite l'entretien de tous les véhicules.

Ces locaux sont opérationnels depuis le 1er octobre 2013 et dans un souci d'économie, ils sont également utilisés par la brigade d'enlèvement des tags.

Aspect architectural et environnemental

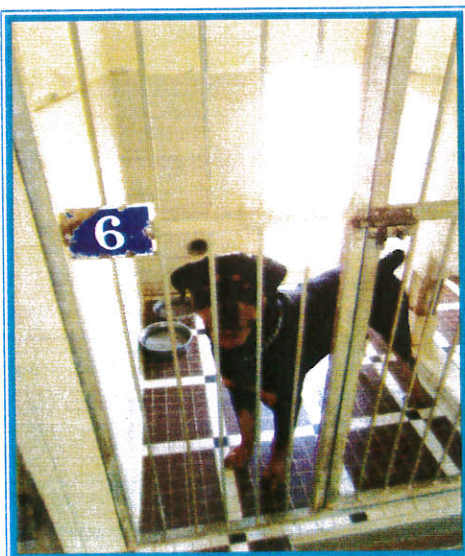
Le projet a été conçu sans rupture avec l'existant en continuité avec la volumétrie environnante par l'ajout d'auvents, pergolas en structure bois reliant le nouveau bâtiment avec l'ancien. Celui-ci, de conception méditerranéenne intègre des matériaux traditionnels (agglomérés creux, bacs acier, étanchéité, enduit blanchi, lignes épurées, murs échancrés, percements mesurés, lumières d'éclairage horizontales et verticales).



FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

ÉTAT DES CAPTURES EN 2013

NOMS DES COMMUNES	CHIENS	CHATS	EUTHANASIES
AGDE	139	1	8
BESSAN	16	1	1
VIAS	27	12	1
FLORENSAC	27	2	
POMEROLS	3		
CAUX	11		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	9		
MONTAGNAC	13		
PÉZÉNAS	26		
CAZOULS D'HÉRAULT	9		
NIZAS	3		
CASTELNAU DE GUERS	12		
SAINT THIBÉRY	6		
PORTIRAGNES	31		
LÉZIGNAN LA CEBE	3		
PINET	4		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	5		
AUMES	4		
PAULHAN	6		
TOTAUX	354	16	10



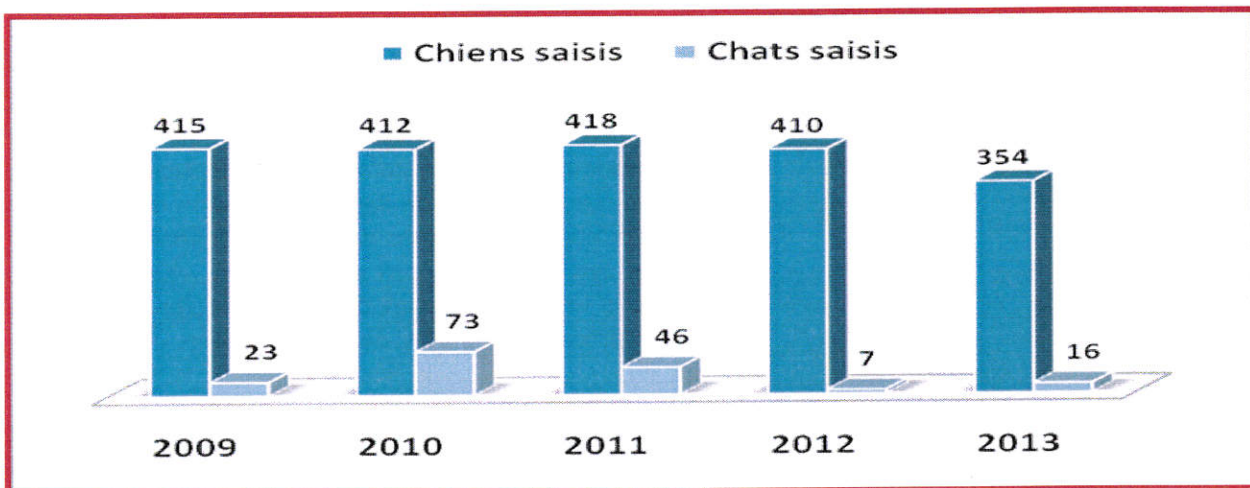
TARIFS POUR LES PARTICULIERS

Suite à la délibération du comité syndical, le 11 février 2013, la mise en place des nouveaux tarifs est effective depuis le 1er mars.

Capture	45,00 €
Garde journalière	25,00 €
Euthanasie	40,00 €
Abandon pour euthanasie	80,00 €

FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

ÉVOLUTION DES CAPTURES



De 2009 à 2012, le nombre de capture de chiens était linéaire. En 2013, nous pouvons constater une baisse de 13.66 % par rapport à l'année précédente. La capture des chats reste aléatoire et bien souvent sur demande des communes.

ÉVOLUTION DES EUTHANASIES

Pour l'année 2013, on dénombre au total **10** euthanasies. Parmi celles-ci on compte :

- 2 euthanasies de chat
- 2 euthanasies pratiquées par le Docteur TOURNIER (ces deux animaux étaient voués à l'adoption mais leur état sanitaire ne le permettait pas).
- 2 euthanasies d'animaux blessés et / ou malade
- 4 abandons volontaires pour euthanasie

En 5 ans, le nombre des euthanasies a été réduit de **212** à **10**.



ÉVOLUTION DES ADOPTIONS C.S.C.A.

Convention avec l'Association "Comité de Soutien à la Cause Animale" de Béziers

En 2010, il a été mis en place une première convention en vue de faire adopter des chiens destinés à l'euthanasie. Cette démarche a été poursuivie en 2013, une nouvelle convention a été adoptée par délibération du comité syndical permettant à la fois de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et de développer le nombre d'adoption en identifiant les animaux. Grâce à ce nouveau dispositif, le nombre d'adoption est passé de **19** en 2010 à **82** cette année.



FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE



Le SIVOM était régulièrement sollicité par des communes en vue de ce ramassage. Ce service supplémentaire a été rattaché à la compétence fourrière animale, le 4 juin 2012. Il se limite aux animaux domestiques de moins de 40 kg. Les déplacements sont gratuits, sur demande expresse et écrite du Maire des communes adhérentes auprès de la Direction. Pour les particuliers, un tarif est entré en vigueur, au sein de la régie de recettes du service, le 1er mars 2013. Le prix est de 85,00 € par animal enlevé.

COMMUNE	CHIENS	CHATS	AUTRES	TOTAUX PAR COMMUNE
AGDE	3	18	1 canard	21
BESSAN	1	17		18
VIAS	2	14		16
FLORENSAC		2		2
POMEROLS	1	5		6
CAUX		1		1
PÉZENAS	2	6		8
NIZAS	1			1
SAINT THIBÉRY		4		4
PORTIRAGNES	1	4		5
LÉZIGNAN LA CÈBE		1		1
TOTAUX ANNUELS	11	72	1	84

DÉPÔTS D'ANIMAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

Le partenariat étroit, entre la fourrière animale et la brigade environnement de la police municipale d'Agde, a permis en 2013, le dépôt de 31 chiens dans les cages prévues à cet effet à la fourrière animale.

Détail des captures effectuées sur l'année :

SECTEUR DE CAPTURES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX PAR SECTEUR
AGDE	1	2		1	2	4	1	2	3			3	19
CAP	1						1	1	1		3		7
GRAU	1				2						1	1	5
TOTAUX	3	2	0	1	4	4	2	3	4	0	4	4	31

FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

BILAN FINANCIER EN 2013 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 167 805,65 €

*La ventilation des dépenses du service de
fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	484,27 €
Electricité :	4 436,18 €
Gaz :	2 448,31 €
Carburant :	5 112,39 €
Alimentation des animaux :	458,07 €
Fournitures d'entretien :	1 498,15 €
Petits équipements :	661,64 €
Vêtements de travail :	744,64 €
Entretien de terrains :	237,11 €
Entretien de bâtiments :	2 533,35 €
Entretien véhicule :	2 289,09 €
Autres entretiens :	257,80 €
Maintenance :	216,91 €
Assurances :	825,24 €
Indemnités de régisseur :	110,00 €
Divers (vétérinaires) :	6 676,51 €
Téléphone :	1 561,09 €
Personnel + charges :	137 254,90 €

RECETTES TOTALES : 22 132,55 €

*La ventilation des recettes du service de
fourrière animale est la suivante :*

Redevances et recettes :	18 967,00 €
Remboursement CAE :	3 165,55 €

